

Rapport d'évaluation

Évaluation de la composante de la formation générale des programmes d'études

du Cégep de Trois-Rivières

Mars 1999

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Introduction

L'évaluation de la composante de la formation générale des programmes d'études du Cégep de Trois-Rivières s'inscrit dans le cadre de l'évaluation, par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC), de la mise en oeuvre de la formation générale dans tous les collèges offrant des programmes conduisant à des diplômes d'études collégiales (DEC).

La démarche d'évaluation s'est effectuée conformément aux modalités exposées dans le *Guide spécifique* de la Commission¹. Le rapport d'autoévaluation du Cégep de Trois-Rivières, dûment adopté par son Conseil d'administration, a été reçu à la Commission le 25 juin. Un comité d'experts, dirigé par un commissaire de la CEEC, l'a analysé puis a effectué une visite au Cégep les 30 septembre et 1^{er} octobre 1998². À cette occasion, il a pu rencontrer la direction de l'établissement, le comité d'autoévaluation, des professeurs³ de la formation générale, des coordonnateurs de départements et des présidents de comités de programmes ainsi que des étudiants⁴. Cette visite a permis un examen complémentaire des principaux aspects de la mise en oeuvre de la formation générale.

Le présent rapport décrit d'abord les principales caractéristiques du Cégep et il donne un aperçu de la manière dont la formation générale y est mise en oeuvre. Il s'attache ensuite au processus d'autoévaluation retenu par l'établissement. Il expose enfin les conclusions auxquelles est arrivée la Commission après l'analyse du rapport d'autoévaluation et la visite au Cégep.

-
1. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL, *Guide spécifique pour l'évaluation de programmes d'études – La composante de la formation générale des programmes d'études*, Québec, mai 1997, 45 p.
 2. Présidé par le commissaire, M. Louis Roy, le comité visiteur était composé de M^{me} Colette B. Melançon, professeure de langue d'enseignement et de littérature au Collège Édouard-Montpetit, de M. Paul Deshaies, doyen de la Faculté d'éducation physique et sportive de l'Université de Sherbrooke, et de M. Normand Dionne, professeur d'éducation physique au Collège de Maisonneuve. Il était assisté de M. Claude Marchand, agent de recherche à la Commission, qui agissait comme secrétaire.
 3. Dans le présent document, le genre masculin désigne, lorsque le contexte s'y prête, aussi bien les femmes que les hommes.
 4. Il s'agissait d'une classe du 3^e cours de français regroupant 36 étudiants provenant de 16 programmes différents : 5 dans des programmes préuniversitaires et 11 dans des programmes techniques; la plupart sont inscrits au moins à leur deuxième cours dans les autres disciplines de la formation générale.

Principales caractéristiques de l'établissement et de la formation générale

Le Cégep de Trois-Rivières est un établissement d'enseignement collégial public qui accueille environ cinq mille étudiants à l'enseignement ordinaire. Environ 55 % d'entre eux sont inscrits dans l'un ou l'autre des 28 programmes de la formation technique et les autres fréquentent l'un des sept programmes offerts en formation préuniversitaire.

Adopté en 1991, le projet éducatif propose de donner comme finalité à la formation le développement de l'autonomie de l'étudiant. Pour y arriver, il privilégie des objectifs et orientations axés sur la formation fondamentale et sur le développement, dans chaque cours, de capacités ou habiletés conséquentes. Le Collège estime que la formation générale joue un rôle majeur dans l'acquisition par les étudiants des compétences générales, notamment le développement des capacités de raisonnement et de communication et des habiletés liées à la lecture et à l'écriture dans les deux langues.

La grille de cours de la formation générale varie d'un programme à l'autre, mais elle permet généralement aux étudiants, en particulier à ceux du secteur technique, de terminer leur cours de formation générale à l'intérieur des quatre premières sessions. Un grand nombre d'étudiants, soit 4664 d'entre eux (dont 2388 du secteur technique) ont suivi au moins un cours de la formation générale à l'automne 1996 et 4254 étudiants, répartis également entre les deux secteurs, l'ont fait à l'hiver 1997. Entre 73 et 84 enseignants (Équivalents temps complet : ETC) ont donné des cours de la formation générale aux trimestres d'automne 1996 et 1997 et d'hiver 1997 et 1998, soit environ une trentaine en Langue d'enseignement et littérature (Français), 23 en Philosophie, 16 en Anglais langue seconde et 14 en Éducation physique.

En raison de la diversité de ses programmes, le Collège a été amené, en formation générale *complémentaire*, à constituer une banque d'une quarantaine de cours des ensembles I et II dans les cinq domaines suivants : sciences humaines; culture scientifique et technologique; langue moderne; langage mathématique et informatique; art et esthétique. En formation *propre*, cette même diversité l'a amené à adapter les cours de philosophie et d'anglais selon les programmes préuniversitaires ou les programmes techniques; en Français, le regroupement distingue les sciences humaines et les techniques humaines d'un côté et les sciences physiques et les techniques physiques d'un autre côté.

La démarche institutionnelle d'évaluation

Mandatée par la Direction des études pour réaliser cette démarche, la Direction adjointe aux programmes et aux ressources didactiques a formé un comité d'évaluation regroupant le directeur et un conseiller pédagogique de cette Direction et un représentant (professeur ou coordonnateur de département) de chacune des quatre disciplines de la formation générale : Français, Philosophie, Anglais et Éducation physique. Le comité a conçu la démarche et il a réalisé les activités en collaboration avec les départements concernés et les différents services touchés par l'autoévaluation.

L'opinion des étudiants a été recueillie au moyen d'un questionnaire administré à un échantillon de 876 répondants, représentatif de la population étudiante du Cégep : sexe, programme d'études suivi, cheminement scolaire moyen ou typique au Collège. Inspiré du modèle proposé par la Commission, ce questionnaire a fait l'objet de plusieurs consultations internes : Direction et Commission des études, expertise de professeurs en Mathématiques et en Sociologie, groupe cible d'étudiants sur les formulations proposées. Les réponses au questionnaire furent analysées par tous les professeurs concernés. Ceux de Philosophie ont tenu une séance de remue-méninges avec une classe ciblée pour faciliter leur compréhension de réponses touchant notamment l'adaptation des méthodes pédagogiques et l'équité des évaluations.

Sur les objets les concernant, l'opinion des professeurs a été recueillie au moyen d'un questionnaire auquel 78 d'entre eux ont répondu; tous les professeurs ont pu analyser le résultat de la consultation. L'ensemble des professeurs des départements concernés, y compris ceux des domaines de la formation *complémentaire* choisis, ont été consultés sur les analyses et conclusions formulées par le comité d'évaluation sous chaque critère et sous-critère présentés dans le rapport d'autoévaluation. Ils ont pu discuter les jugements préliminaires lors de réunions départementales. Le rapport a été présenté à l'ensemble des professeurs avant sa rédaction finale. Cette participation a permis aux professeurs, non seulement de s'approprier les conclusions du rapport, mais également d'amorcer, au cours de la démarche, la réalisation d'actions appropriées pour résoudre les problèmes identifiés. Seuls les professeurs de la formation spécifique n'ont pas été associés à la démarche. Le Collège aurait eu cependant avantage à les interroger notamment sur la formation générale *propre* et l'épreuve synthèse et à leur distribuer le rapport ou du moins le résumé administratif préparé pour le Conseil d'administration.

La qualité de la consultation des professeurs offre une bonne garantie de la représentativité de l'échantillon des plans de cours choisis. En formation *commune et propre*, cet échantillon a été construit par le choix, dans chaque ensemble, de trois cours représentatifs de la mise en oeuvre de la formation donnée. En formation *complémentaire*, l'échantillon comprend les cours qui se sont donnés le plus souvent dans les deux domaines retenus pour l'évaluation : Art et esthétique ainsi que Culture scientifique et technologique.

Le rapport d'évaluation reflète la rigueur et la transparence de la démarche. La présentation de chaque sous-critère comprend le contexte ou l'historique entourant la problématique soulevée, la méthode de collecte des données, les tableaux de données recueillies, les analyses conduisant à un jugement en fonction de standards ou résultats attendus, les explications du jugement, les actions suggérées ou recommandées. Présenté sous forme de tableau, le rapport expose clairement l'évaluation de chaque sous-critère dans un style concis et précis.

La Commission souligne la rigueur méthodologique, la transparence et l'efficacité de la démarche d'évaluation qui a conduit, à l'intérieur des délais impartis, à la production d'un rapport d'évaluation de grande qualité comportant des données et instruments validés, des analyses fouillées, des jugements clairs et bien interprétés et la formulation d'actions conséquentes. Elle souligne également l'attention accordée à la participation des instances et groupes de personnes concernés, en particulier les professeurs, qui se sont appropriés les conclusions de l'évaluation et ont commencé à les investir dans leurs activités ou plans d'action en cours.

Évaluation de la formation générale

Pour chacun des éléments de la formation générale, qui font l'objet de l'évaluation, la Commission fait ses principales constatations, souligne les points forts et formule, le cas échéant, des commentaires, des invitations, des suggestions ou des recommandations susceptibles d'améliorer la mise en oeuvre de la formation.

La mise en oeuvre des moyens pédagogiques

Les moyens pédagogiques sont évalués sous des angles divers, regroupés autour de questions relevant de la cohérence de la formation, des méthodes pédagogiques, des exigences propres aux activités d'apprentissage, de l'évaluation des apprentissages et de l'épreuve synthèse de programme.

La cohérence de la formation

Élaboré en 1991, le projet éducatif privilégie des valeurs qui sont véhiculées à divers degrés dans la formation. Le rapport d'autoévaluation établit des liens entre les habiletés privilégiées dans le projet éducatif et celles qui sont développées dans les activités d'apprentissage des diverses disciplines de la formation *propre* et *complémentaire*. Toutefois, le projet éducatif n'inspire pas fondamentalement le choix des activités d'apprentissage en formation *propre* et *complémentaire*. La Commission note que ce projet est actuellement en révision. Afin de favoriser son enracinement dans les activités du Collège, en particulier les activités d'apprentissage, elle l'invite à poursuivre cette révision en s'assurant de la participation de l'ensemble de la communauté institutionnelle, en particulier celle des professeurs de la formation générale.

En formation *propre*, les groupes-classes sont plutôt hétérogènes et les regroupements de programmes varient selon les disciplines. En Philosophie et en Anglais langue seconde, on distingue les programmes préuniversitaires des programmes techniques. En Français, on retrouve les sciences et techniques humaines d'un côté, les sciences et techniques physiques d'un autre côté; dans chaque groupe-classe, le regroupement d'étudiants, limité à trois programmes d'une même famille, permet d'offrir des thèmes plus près des centres d'intérêt des étudiants. La Commission invite le Collège à explorer une telle formule de regroupement dans les autres disciplines. Elle note par ailleurs que quelques expériences avec des groupes plus homogènes ont été tentées avec des étudiants des programmes Sciences, lettres et arts ainsi que Techniques papetières.

Le Cégep estime que c'est plutôt par des activités d'apprentissage que les enseignants des cours de la formation générale *propre* font le lien avec le programme d'études de l'étudiant. La formation *propre* en Français porte sur la communication écrite et orale; le discours informatif et le discours incitatif-argumentatif sont objets d'enseignement et d'évaluation. L'évaluation finale comporte une version écrite et une adaptation pour l'oral d'un sujet portant sur le champ de savoir ou d'activité de l'étudiant. Le discours est du type incitatif-argumentatif pour la famille des sciences et techniques humaines, et du type informatif pour la famille des sciences et techniques physiques. En Anglais langue seconde, l'accent porte sur les habiletés langagières les plus importantes et les plus représentatives de chaque domaine d'études notamment par des extraits de documents écrits spécialisés, de documents audio et vidéo spécialisés, etc. Ces outils permettent aux étudiants, à travers leurs travaux, d'acquérir des éléments de compétence propres à leur champ de spécialisation. En Philosophie, le cours d'*éthique* comporte une banque de thèmes et de problèmes spécifiques répartis en cinq catégories : techniques biologiques et sciences de la santé; techniques physiques et sciences pures et appliquées; techniques humaines et sciences humaines; techniques artistiques et arts. L'étudiant doit traiter les thèmes ou problèmes se rapportant à son programme lors d'exercices, de travaux et d'examens.

Résultat des travaux d'un groupe de travail et d'une concertation départementale, les cours de la formation *propre* présentent un contenu d'activités d'apprentissage permettant une bonne adaptation aux programmes d'études spécifiques. La Commission note la satisfaction des étudiants et leur taux élevé de réussite de ces cours. Elle souligne l'initiative de tenir une journée pédagogique pour permettre aux équipes de professeurs des disciplines de la formation *propre* de présenter à l'ensemble des professeurs du Cégep les buts et les exigences de cette formation.

En formation *propre* et *complémentaire*, le rapport d'autoévaluation a très bien établi les liens entre chacun des objectifs des cours et les contenus des activités d'apprentissage. La Commission note que les étudiants voient la pertinence des activités d'apprentissage (cours, laboratoires, ateliers, séances au gymnase, etc.) pour l'atteinte des objectifs des cours dans les quatre disciplines de la formation *propre*. En formation *complémentaire*, l'utilisation d'un plan cadre exposant les éléments de compétence, les critères de performance et les contenus ou activités d'apprentissage permet aux professeurs d'accorder une attention particulière aux liens entre ces trois éléments dans leur plan de cours.

Les méthodes pédagogiques

L'exposé magistral, l'étude de textes, la discussion ou le travail en équipe, l'exercice dirigé, la présentation de travaux par les étudiants constituent les principales méthodes pédagogiques qui se retrouvent généralement dans la grande majorité des cours. En formation *propre*, on fera plus souvent appel à l'utilisation de l'audiovisuel, à l'évaluation par les pairs et au travail en équipe. En formation *complémentaire*, les méthodes ont été généralement adaptées aux objectifs et standards et choisies en fonction du niveau taxonomique de la compétence, soit "compréhension" pour les cours HJA et "application" pour les cours HKA. Enfin, les méthodes sont plus variées en Éducation physique en raison de la connaissance à transmettre, des attitudes à développer et de la pratique de l'activité physique comme telle. Le Collège estime que l'approche par compétences a amené une insistance nouvelle sur des activités pédagogiques telles que l'évaluation formative et les exercices pratiques.

Les étudiants sont généralement très satisfaits des méthodes pédagogiques. Leur satisfaction étant toutefois plus mitigée en Philosophie, le Département concerné a pris l'initiative d'interroger un groupe d'étudiants, puis il a dégagé les actions appropriées pour améliorer la situation et il a commencé à les réaliser. La Commission souligne cette démarche entreprise au cours du processus d'évaluation et elle l'invite à poursuivre la réflexion collective amorcée concernant l'élaboration d'un guide sur les habiletés intellectuelles nécessaires pour acquérir les compétences méthodologiques des trois cours. Elle estime que ces actions devraient conduire à l'application d'une pédagogie plus active.

En formation *propre*, la préparation à l'examen synthèse de cours oblige en quelque sorte l'étudiant à démontrer sa capacité à transférer les connaissances et habiletés obtenues à travers ses activités d'apprentissage à une situation particulière à son domaine d'études : éthique en Philosophie, communication écrite et orale en Français, lexique bilingue et communication en Anglais, etc. Étroitement liées aux activités d'apprentissage (exercices formatifs, travaux, examens, etc.), les méthodes pédagogiques permettent l'établissement de liens avec la formation spécifique de l'étudiant.

Les exigences propres aux activités d'apprentissage

Les éléments communs qui doivent se retrouver dans les plans de cours sont vérifiés avec une grille d'évaluation du plan de cours. Cette vérification garantit que les activités d'évaluation sommatives et formatives se retrouvent dans chaque plan de cours, mais elle ne permet pas d'assurer que la charge de travail est équivalente, notamment pour un même cours donné par plusieurs professeurs. Les étudiants rencontrés ont évoqué des différences entre les professeurs. En Français et surtout en Philosophie, l'équivalence de la charge de travail n'apparaît pas évidente et elle ne semble pas un critère important lors de l'examen des plans de cours. La Commission *suggère* au Collège d'inclure dans sa grille d'approbation des plans de cours des critères qui lui permettront de s'assurer de l'équivalence de la charge de travail demandée aux étudiants.

Par ailleurs, le rapport d'autoévaluation établit clairement les liens entre les activités d'apprentissage et l'atteinte des objectifs des cours. Les étudiants interrogés par le Collège estiment que la nature des travaux et exercices exigés dans chacune des disciplines contribue à l'atteinte des objectifs et standards.

L'évaluation des apprentissages

L'application de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA) est vérifiée à l'aide de la grille d'évaluation du plan de cours, qui incorpore tous les éléments importants de ce dernier. Elle permet aux départements d'évaluer les plans de cours qui sont ensuite approuvés par la Direction des études. Ce mécanisme est adéquat pour assurer la pertinence des instruments d'évaluation et la conformité des règles communes d'évaluation (examen synthèse de 40 %, politique du français, composition de la note, échancier, etc.) avec les dispositions de la PIEA. Il n'existe pas toutefois de vérification de la conformité des règles départementales avec la politique institutionnelle, sauf pour la qualité du français. Ces règles pouvant contrevenir à certaines dispositions de la PIEA, la Commission *suggère* au Collège d'en vérifier la conformité et de les approuver, tel que le stipule l'article 5.8.3 de cette dernière.

Le choix des modes et instruments d'évaluation repose sur des critères explicites, notamment le contexte de réalisation et le cadre général de la formation dans les devis ministériels, et le niveau taxonomique des objectifs évalués. Ces modes et instruments doivent comprendre en outre un examen synthèse de cours qui doit compter pour un minimum de 40 % de la note finale et un dispositif d'évaluation (travaux, examens, contrôles périodiques) qui doit permettre l'application de

la Politique du français. Les règles départementales comportent également des critères, par exemple la préparation à l'épreuve uniforme en Français, la conformité avec la politique des standards en Anglais, le volet théorique et pratique de chaque instrument d'évaluation en Éducation physique.

Dans l'ensemble, les instruments d'évaluation permettent de mesurer adéquatement l'atteinte des objectifs visés. L'examen synthèse de cours est précédé généralement d'un dispositif d'évaluation qui prépare progressivement l'étudiant au contexte de sa réalisation.

La Commission considère que les modes et instruments d'évaluation des apprentissages sont généralement adéquats dans les quatre cours qu'elle a évalués plus en profondeur. Le plan du cours de *Philosophie* 340-103 (Ensemble 1) comporte des critères bien expliqués et des grilles de correction claires; les liens entre les examens et les deux premiers éléments de la compétence pourraient toutefois y être plus explicites.

En Français, le cours *Pratique de la communication* 601- HJC (Formation *propre*) comporte des instruments adéquats pour mesurer l'atteinte des quatre éléments de la compétence. Certains aspects, qui se retrouvent dans les grilles et consignes, notamment le calendrier et le nombre d'activités d'évaluation auraient avantage à se retrouver plutôt au plan de cours auquel pourraient s'ajouter également les activités à caractère formatif.

En Anglais, le plan du cours *Langue anglaise et communication* 604-101-03 contient les éléments essentiels et les modes et instruments permettent d'évaluer l'atteinte des éléments de compétence. Il en est de même pour le cours d'Éducation physique *Vie active et volley-ball* 109-715-30.

Les étudiants sont dans l'ensemble satisfaits de la rigueur et de l'équité de l'évaluation de leurs apprentissages, sauf en Philosophie où 60 % d'entre eux ne trouvent pas suffisamment clairs les critères de correction des travaux et examens et 70 % considèrent que les travaux ne préparent généralement pas bien à la réussite des examens. La Commission note que des correctifs ont déjà été apportés au cours 340-103 de l'ensemble 1 et elle estime que la mise en oeuvre des actions recommandées à la suite de la rencontre du Département de philosophie avec un groupe d'étudiants permettra de corriger la situation dans les autres cours.

Les épreuves synthèses de programmes

Les comités de programmes chargés d'élaborer les épreuves synthèses privilégient, dans un premier temps, la vérification des compétences spécifiques des étudiants. Quelques comités ont invité les professeurs de la formation générale à y participer. Dans l'ensemble, ces derniers ne voient pas l'intérêt de participer à l'élaboration des épreuves synthèses. Le Comité de la formation générale, récemment formé, souhaite d'abord établir le profil de l'étudiant à la fin de sa formation générale. Le Cégep envisage de réinvestir, à moyen terme, le résultat de cette réflexion dans les épreuves synthèses. Quelques liens existent avec des programmes dans lesquels les disciplines de la formation générale agissent comme disciplines spécifiques, par exemple Arts et lettres et Techniques policières. Ces liens demeurent toutefois insuffisants pour assurer une prise en compte des intentions de la formation générale.

La Commission recommande au Collège de s'assurer de la prise en compte des intentions éducatives poursuivies en formation générale dans les travaux d'élaboration des épreuves synthèses de programmes.

Malgré une prise en compte insuffisante des intentions éducatives de la formation générale dans les épreuves synthèses de programmes, la Commission estime que la mise en oeuvre de la majorité des aspects pédagogiques de la formation générale est adéquate. Les liens entre les contenus des activités d'apprentissage et les objectifs des cours et l'adaptation de la formation propre au programme d'études de l'étudiant contribuent à assurer la cohérence de la formation. Les méthodes pédagogiques conviennent aux objectifs et standards et permettent aux étudiants d'établir des liens avec leur formation spécifique; la Commission note les actions entreprises pour améliorer la perception des étudiants en Philosophie. Les travaux exigés des étudiants contribuent à l'atteinte des objectifs mais l'équilibre de la charge de travail pourrait être amélioré, notamment pour un même cours donné par plusieurs professeurs. Dans l'ensemble, les modes et instruments d'évaluation des apprentissages sont appropriés pour mesurer l'atteinte des éléments de compétences visées. La PIEA est généralement bien appliquée et le mécanisme qui permet de vérifier cette application est adéquat. Ce mécanisme ne permet pas toutefois au Collège de s'assurer de la conformité des règles départementales avec la Politique.

Les ressources et la gestion

Ces dimensions sont examinées en particulier sous les aspects suivants : les activités de perfectionnement offertes aux professeurs, les ressources matérielles, didactiques et documentaires, les structures et le processus de gestion.

Les ressources

Pour faciliter l'implantation de la formation générale, plusieurs activités de perfectionnement furent offertes aux professeurs, en particulier grâce au programme *Adaptation aux technologies et aux programmes d'études* (ATPE); ils ont également eu accès à des activités offertes dans le cadre de perfectionnement local, de perfectionnement collectif de la DGEC, du programme PERFORMA, de journées pédagogiques, etc. Ces activités furent peu suivies par les professeurs de la formation générale et, à l'exception de celles issues du programme ATPE, elles ont été peu significatives dans l'implantation des nouveaux cours. Les activités données par des personnes ressources externes au Collège ont été jugées les moins pertinentes par les professeurs. Ces derniers estiment notamment qu'elles ont peu contribué à l'appropriation de l'approche par objectifs et standards.

Les activités de recherche au sens large (contenu des cours, méthodes pédagogiques, cahiers d'apprentissages, évaluation, etc.) réalisées dans les départements ont davantage servi à l'implantation du renouveau, notamment à l'appropriation des devis, à l'adaptation des méthodes pédagogiques et à l'élaboration de stratégies d'évaluation des apprentissages. À l'exception de ceux d'éducation physique qui n'ont pas bénéficié du programme ATPE, les professeurs estiment que ces activités ont contribué au développement de leur compétence.

La Commission considère que les ressources matérielles, didactiques et documentaires affectées à la formation générale sont dans l'ensemble adéquates. L'implantation de la formation générale a nécessité l'ajout de ressources relativement importantes : laboratoire (anglais), manuels, ouvrages de référence, vidéos, enrichissement des collections (littérature), documents audiovisuels, etc. Les étudiants sont généralement satisfaits des ressources mises à leur disposition. Les professeurs interrogés par le Collège, en particulier ceux de français et de philosophie, souhaiteraient une plus grande quantité de ressources documentaires disponibles, notamment les dictionnaires et ouvrages de référence.

La gestion

Malgré les moyens mis en oeuvre pour favoriser le renouvellement de la formation générale (libérations d'enseignement, comités de réflexion et d'implantation, groupe de travail sur la formation propre, etc.), l'adéquation de l'information transmise, l'encadrement mis en place et surtout le calendrier d'implantation ont causé de l'insatisfaction chez les professeurs, provoquant même des tensions avec la Direction. Les préoccupations pédagogiques partagées par toutes les instances et personnes engagées envers la réussite des étudiants ont contribué à rétablir un bon climat de travail et des relations généralement harmonieuses entre les diverses instances : Direction des études, Direction adjointe aux programmes, Départements, Comités de programmes, etc.

Les travaux effectués par les équipes de professeurs pour renouveler la formation ont créé des liens étroits entre les professeurs d'une même discipline et permis d'amorcer des liens entre les disciplines, notamment en formation *propre*. La Commission estime que la création du Comité de la formation générale devrait développer ces liens à travers la réalisation de ses mandats.

Par ailleurs, il existe peu de moyens pour faciliter les liens entre la formation générale et la formation spécifique dans les programmes d'études. La Commission **suggère** au Collège de prendre les mesures appropriées pour faciliter la participation des professeurs de la formation générale aux comités des programmes d'études de la formation spécifique. Elle note par ailleurs la Journée pédagogique, ouverte à tous les professeurs du Cégep, qui a porté sur la formation générale et elle invite le Collège à organiser d'autres activités semblables.

Les résultats

Cette dimension de la mise en oeuvre de la formation générale est examinée sous les aspects suivants : le taux de réussite des cours, le taux de diplomation et les services et mesures d'aide favorisant la réussite.

La réussite des cours et la diplomation

Dans l'ensemble, les taux de réussite sont satisfaisants et ils se comparent à ceux obtenus dans le réseau collégial. Ils sont plus élevés en Éducation physique et en Anglais, sauf pour le cours 604-103 où des correctifs ont été apportés au cours de la dernière année. Les taux sont généralement

en progression au Collège depuis l'automne 1995. Le rapport d'autoévaluation révèle des taux plus faibles dans les premiers cours de français et de philosophie, en particulier ceux qui se donnent hors séquence à la session d'hiver à des étudiants plus faibles. La Commission note que le Collège a réalisé une étude approfondie des causes des échecs et il a mis en place des mesures pour y remédier. Elle souligne par ailleurs le taux élevé de réussite (91 % en décembre 1997) à l'épreuve uniforme de français. Ce résultat peut s'expliquer notamment par les stratégies pédagogiques des professeurs de français dans les trois ensembles, par l'application rigoureuse de la Politique du français dans chaque cours dans tous les programmes et par l'efficacité du Centre d'aide (CARL).

Prise isolément, la formation générale n'a pas d'impact négatif sur le cheminement scolaire des étudiants inscrits dans les programmes préuniversitaires ou techniques : sur les 1442 étudiants de la cohorte A inscrits à l'automne 1994, seulement sept ont vu leur diplomation retardée à cause uniquement de leur formation générale. Ce bon résultat peut s'expliquer en grande partie par la politique du Collège de réinscrire automatiquement dans le même cours à la session suivante un étudiant qui a échoué un cours de la formation générale, l'obligeant ainsi à le reprendre le plus rapidement possible. De plus, la formation générale est concentrée surtout dans les premières sessions dans tous les programmes.

Par ailleurs, en moyenne, plus de la moitié des finissants de la cohorte de l'automne 1994 n'ont pu obtenir leur diplôme dans la durée prévue parce qu'il leur manquait au moins un cours de la formation générale et au moins un cours de la formation spécifique. La Commission invite le Cégep à examiner plus à fond les causes de ces retards et à adopter, le cas échéant, les mesures nécessaires pour corriger la situation.

L'encadrement des étudiants

Outre le Centre d'apprentissage et de ressources linguistiques (CARL) qui est très fréquenté, les étudiants qui éprouvent des difficultés en Français peuvent recevoir une aide particulière d'un professeur. Ce type d'aide remplace le Centre de dépannage en lecture et en rédaction qui n'a pas eu le succès escompté. Par ailleurs, environ 350 étudiants se sont inscrits à un atelier de préparation à l'épreuve ministérielle. En Anglais, les étudiants peuvent fréquenter un centre de dépannage et deux laboratoires de langues. Trois moniteurs de langue seconde animent le centre et assistent les professeurs dans les cours. En Éducation physique, une aide individualisée est offerte aux étudiants présentant des contraintes d'ordre physique ou physiologique. En Philosophie, les professeurs utilisent "l'heure d'encadrement" pour aider les étudiants les plus faibles à améliorer leurs habiletés

intellectuelles et méthodologiques. Ils souhaitent toutefois structurer davantage cette aide. La Commission invite le Collège à convenir avec le Département des moyens les plus appropriés pour améliorer l'efficacité de l'aide apportée aux étudiants qui éprouvent des difficultés en Philosophie.

La Commission note la grande satisfaction des étudiants au sujet de la disponibilité des professeurs et de l'aide individuelle reçue, des centres d'aide en Français et en Anglais et de l'atelier de préparation à l'épreuve ministérielle en Français. Elle souligne la préoccupation de tous les intervenants à l'égard de la réussite des étudiants à travers la mise en oeuvre des mesures institutionnelles et départementales et la disponibilité des professeurs.

Conclusion

La Commission reconnaît que le Cégep de Trois-Rivières donne une formation générale de qualité. L'attention portée à la réussite de l'étudiant, reflétée principalement par les mesures d'aide, la disponibilité des professeurs et la qualité de leur encadrement, et les préoccupations pédagogiques partagées par tous les intervenants expliquent en grande partie les bons résultats de la formation générale. Bien articulées, les activités d'apprentissage sont cohérentes avec les compétences et standards et, en formation *propre*, elles établissent des liens satisfaisants avec le programme d'études de l'étudiant. Les méthodes pédagogiques contribuent dans l'ensemble à l'atteinte des objectifs d'apprentissage et les instruments qui évaluent cette atteinte sont généralement appropriés; les étudiants sont en majorité satisfaits de ces deux aspects. La Commission note les actions entreprises pour corriger leur satisfaction plus mitigée en Philosophie. Elle estime par ailleurs que les ressources consenties sont suffisantes et elle souligne la création du Comité de la formation générale qui devrait resserrer les liens entre les disciplines et surtout avec les programmes d'études de la formation spécifique.

L'absence de liens concernant la préparation de l'épreuve synthèse de programme (ESP) et l'intérêt mitigé des professeurs de la formation générale envers cette démarche ont amené la Commission à formuler une recommandation relative à la prise en compte des intentions éducatives en formation générale dans l'élaboration en cours de l'épreuve synthèse.

La Commission a par ailleurs suggéré l'amélioration d'autres aspects de la formation générale, notamment l'examen de la charge de travail des étudiants, la conformité des règles départementales d'évaluation avec la PIEA et les liens entre les professeurs de la formation générale et leurs collègues de la formation spécifique.

En terminant, la Commission souligne la qualité de la démarche d'évaluation qui a amené une participation active des professeurs et qui a conduit à la production, dans les délais impartis, d'un rapport d'évaluation complet comportant des analyses rigoureuses, des jugements clairs et transparents et des actions appropriées pour améliorer les problèmes identifiés.

Les suites de l'évaluation

Le Cégep exprime son accord avec les constatations et les conclusions de ce rapport. Il a entrepris la réalisation des actions qu'il avait dégagées dans son rapport d'autoévaluation. Ces actions recoupent la recommandation et la majorité des commentaires de la Commission. Le mandat d'assurer les suites de l'évaluation, notamment les travaux relatifs au profil du diplômé en formation générale, a été confié au Comité de la formation générale.

La Commission estime que la réalisation de ces actions devrait contribuer à améliorer la qualité déjà reconnue de la formation générale au Cégep de Trois-Rivières. Elle souhaite être informée, au moment opportun, du résultat des travaux réalisés au regard de la recommandation formulée dans le présent rapport.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Jacques L'Écuyer, président